

La réserve naturelle

« de la Sucrierie » ou « de Genappe » ?

Ça y est : les dés sont jetés. Le site de la Sucrierie devrait devenir un exemple de réhabilitation dite « durable » où toutes les fonctions vont se côtoyer : le logement, l'activité économique et la conservation de la nature.

Ne boudons pas notre plaisir : nous défendons une vision « verte » pour cette réhabilitation, avec une grande réserve naturelle accessible au public; une zone pour entreprises avec des constructions groupées, bien isolées et peu gourmandes en espace et en énergie; de l'habitat tout aussi écologique du côté de la gare. Les décisions quant à la répartition des fonctions sont prises et voilà Genappe dotée de la plus grande réserve naturelle du Brabant wallon puisqu'elle « dépasse » celle de la Hulpe (66 ha versus 45 ha).

Ce sont donc les 20 bassins de la rive gauche de la Dyle (cela fait "chic" non ?) qui formeront cette réserve. L'un d'entre eux servira de bassin d'orage pour écrêter les crues de la Dyle. Cerise sur le gâteau: les berges de la Dyle seront remises en valeur comme couloir écologique. Tant qu'à faire, nous espérons voir se rouvrir l'ancien sentier longeant la Dyle et reliant le rond-point de la Sucrierie au quartier de la gare.

Le processus fut démocratique et efficace, réunissant à plusieurs reprises tous les intervenants : notre Bourgmestre (et toujours un ou deux échevins), l'association Notre Maison, l'IBW, l'administration de l'aménagement du territoire de la RW, la Division Nature et Forêt, etc... Environnement-Dyle y représentait aussi les Amis de Bousval et un groupe d'ornithologues qui suivent l'évolution des bassins de près.

Nous savions que la création d'un zoning était un objectif prioritaire, tant pour la Commune que pour la Région wallonne. Le chiffre de 30 à 40 ha était régulièrement revendiqué. Sans condamner ce projet, nous craignons qu'il n'entraîne la destruction d'une partie des bassins de décantation, faute de place.

La solution ? Puisque le « gâteau » était trop petit pour contenter tout le monde, on a agrandi le gâteau, grâce au système des compensations territoriales. Il y aura donc une seconde zone pour PME en dehors du site de la Sucrierie, soit près de la N5 et de la N25 ; soit près de la route betteravière. Les hectares de zone industrielle qui retournent à la nature permettent d'urbaniser de la zone non urbanisable (généralement agricole) ailleurs.

Autre débat en perspective.

Attardons-nous à la réserve naturelle.

D'abord ne pas confondre parc naturel, zone de loisirs et réserve naturelle.

➤ Un **parc naturel** est « un territoire rural d'au moins 5.000 hectares d'un seul tenant, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné. »

Le parc naturel met au centre de ses préoccupations la nature ET l'homme. Il intègre la nature et des réserves naturelles, mais aussi des routes, des villages et (petites) villes, des agriculteurs, des industries, etc... Exemple: la parc naturel des Collines.

- Une **zone de loisirs** est une zone où la récréation et le tourisme sont prioritaires et la conservation de la nature accessoire. Exemple : le Bois des Rêves.
- Une **réserve naturelle** est soit laissée à elle-même, soit gérée suivant un plan de gestion. Son statut de protection est le plus strict existant et les interdictions sont nombreuses afin de ne pas déranger la faune et la flore. La circulation à pied y est étroitement réglementée. Les chemins publics restent accessibles. Exemples: les Hautes Fagnes ou le Zwin.

La réserve naturelle de Genappe appartenant à la Région wallonne est dite "domaniale". Elle sera gérée par un comité de gestion composé notamment par des représentants de la Ville, des experts en conservation de la nature et des membres des associations environnementales locales. Le tout orchestré par le chef de cantonnement de la Division Nature et Forêt de la Région wallonne, basé à Nivelles.

Le maintien de différents niveaux d'eau dans les bassins est essentiel. L'urgence sera de remettre en état le réseau de gestion des eaux toujours en place et d'installer un système autonome de pompage des eaux de la Dyle en cas de sécheresse (petite éolienne ou pompe Marly par exemple).

Baliser des trajets piétonniers, voire cyclistes à partir du RAVeL, ainsi que des postes d'observation de l'avifaune et des aires de repos devrait se faire dans un second temps.

Mettre l'accent sur la sensibilisation et l'information suivra "naturellement". Pourquoi pas envisager à terme un petit centre d'accueil -filiale du Syndicat d'initiative ?- qui proposerait cartes, infos, etc ..., au moins durant les week-ends ?¹

Juste un peu de patience...

Pour ENVIRONNEMENT-DYLE
Michèle Fourny
067-77 35 91
<http://www.environnement-dyle.be>

¹ voir par exemple www.aquascope.be